

**Rapport du registraire  
au superviseur de la transition**

**Le 15 septembre 2021**

## Table des matières

---

	<b>Page</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
Transition de la gouvernance.....	3
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.....	4
<b>PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE .....</b>	<b>5</b>
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence .....	5
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	10
3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires .....	13
<b>DONNÉES STATISTIQUES.....</b>	<b>18</b>
Ressources humaines .....	18
Services aux postulants et aux membres .....	18
Statistiques sur les membres et les non-membres .....	22
Bibliothèque Margaret-Wilson.....	23
Normes d'exercice et agrément.....	24
Enquêtes et audiences .....	25

## INTRODUCTION

J'ai le plaisir de présenter au superviseur de la transition mon troisième rapport trimestriel de 2021, qui s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre, comme en ont décidé les membres du huitième conseil.

Le rapport offre un aperçu statistique de nos activités depuis le début de l'année civile ainsi qu'une mise à jour concernant les activités relatives à la transition vers une nouvelle structure de gouvernance.

### Transition de la gouvernance

- Des membres du personnel de l'Ordre et du ministère de l'Éducation continuent de se réunir chaque semaine pour discuter des divers aspects de notre transition vers une nouvelle structure de gouvernance.
- Le 6 août 2021, des règlements ont été déposés à l'appui de la nouvelle structure de gouvernance. Ils énoncent les exigences d'admissibilité et de sélection pour les membres du conseil, des comités et des listes de suppléance. De plus, ils confirment les limites relatives à la durée du mandat qui touchent les postulantes et postulants potentiels ainsi que les interdictions d'adhésion qui visent à prévenir les situations de conflit d'intérêts réel ou perçu. En vertu du règlement, les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario qui feront partie du conseil, des comités et des listes de suppléance doivent être membres en règle et posséder des connaissances actuelles et pertinentes du système d'éducation de l'Ontario.
- Le 16 août 2021, nous avons lancé un appel de candidatures en ligne. Le processus nous a permis de recueillir les candidatures pendant sept semaines jusqu'au 30 septembre 2021. Des enseignants agréés de l'Ontario et des membres du public ont posé leur candidature à des postes au sein du conseil, des comités et des listes de membres suppléants. Un contrôle préalable des postulants servira à assurer le respect des exigences d'admissibilité énoncées dans la réglementation. Ensuite, des cabinets de recrutement tiers apporteront leur expertise en matière de sélection des membres du conseil afin de confirmer les compétences et aptitudes nécessaires pour orienter les recommandations destinées au superviseur de la transition. Comme l'exige le règlement, le superviseur nommera les membres du conseil et de ses sous-comités, des comités et des listes de suppléance, ainsi que la personne à la présidence du conseil et à la présidence et vice-présidence des comités et sous-comités. Il fera également des recommandations au ministre de l'Éducation et au Secrétariat des nominations relatives aux membres du public qui siégeront au conseil.

Le même jour, nous avons également lancé une vaste campagne de sensibilisation pour faire connaître le processus de candidature et les possibilités accrues offertes aux membres de la profession et au public. Des activités de promotion ont eu lieu, en français et en anglais, par l'entremise des médias sociaux, de la presse écrite, de bulletins électroniques et d'envois directs par courriel aux membres de l'Ordre, aux anciens membres du conseil, aux membres suppléants de la liste transitionnelle, aux

postulants non retenus sur les listes de suppléance, aux intervenants en éducation, aux organisations autochtones et aux organismes œuvrant dans diverses communautés.

Au 13 septembre, nous avons reçu 395 candidatures et 1 500 autres formulaires étaient ouverts, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 69 candidatures admissibles reçues pour les élections de 2018 des membres du conseil.

Le recrutement pour ces postes est en cours et des informations supplémentaires sont disponibles sur le site web de l'Ordre. Toutes les nominations seront confirmées d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Les membres qui commenceront leur mandat le 1<sup>er</sup> janvier 2022 participeront à des séances d'orientation et de formation tout au long du mois. Le 1<sup>er</sup> février 2022, le superviseur de la transition transfèrera le pouvoir au nouveau conseil et aux nouveaux comités.

### **Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel**

- Le 1<sup>er</sup> septembre, l'Ordre a annoncé son partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance afin d'élaborer un nouveau programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel destiné aux enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les membres et postulants à l'Ordre auront gratuitement accès en ligne au programme, qui est désormais obligatoire en vertu des modifications apportées au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner. Une mention confirmant qu'un membre a réussi le programme sera inscrite sur son certificat de qualification et d'inscription ainsi que dans son dossier dans le tableau public. Les personnes qui sont déjà membres de l'Ordre devront terminer le programme au plus tard le 31 août 2022, une prolongation étant possible en cas de circonstances exceptionnelles. Les postulants à l'Ordre devront suivre le programme avant d'obtenir l'autorisation d'enseigner.

L'Ordre et le Centre mettent la touche finale au contenu du programme et à l'interface technologique afin d'offrir une expérience intégrée et simplifiée. Les renseignements sur le programme sont diffusés par l'entremise de présentations aux membres du corps professoral et ils seront communiqués à grande échelle avant le lancement par les médias sociaux, les infolettres et les revues officielles de l'Ordre, *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*.

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

### 1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

- Le rapport annuel 2020 de l'Ordre, qui présente un compte rendu transparent de notre travail de l'année dernière, est affiché sur notre site web. Il donne un aperçu de nos activités et comprend des renseignements sur les finances de l'Ordre, sur les membres, sur les demandes d'inscription, sur la formation à l'enseignement et les qualifications, ainsi que sur les plaintes, les enquêtes et les mesures disciplinaires. Nous en avons fait la promotion par le biais de nos antennes numériques, notamment le site web, les médias sociaux et les infolettres en ligne. Le rapport a été transmis au ministre de l'Éducation comme l'exige la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (la Loi).
- L'audience des médias sociaux de l'Ordre continue de croître. Depuis le dernier rapport, elle est passée de 51 134 à 52 343 abonnés (une augmentation de 1 209 abonnés) sur toutes les plateformes (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube).
- Le personnel continue de donner suite aux demandes d'information reçues par Facebook dans un délai de 1 à 2 jours ouvrables en collaborant avec les intervenants internes, au besoin. Du 22 avril au 16 juillet, nous avons reçu 444 questions par message direct sur Facebook, ce qui représente une progression de 38 % par rapport à la même période de l'année dernière. Cette augmentation s'est produite pendant une période de grande activité pour l'Ordre (notamment le renouvellement de la cotisation annuelle, la mise à niveau du système technique et les modifications apportées aux exigences du test de compétences en mathématiques), alors que nos membres et le public avaient de la difficulté à nous joindre par téléphone et par courriel.
- Nous continuons à surveiller de près l'impact de nos infolettres. Les courriels qui traitent de questions concernant l'éducation présentent un taux d'ouverture<sup>1</sup> de 23 %. Notre infolettre destinée au public affiche un taux de 24 % en français (*La Norme*) et de 27 % en anglais (*The Standard*), alors que celle destinée aux membres, *Des nouvelles de l'Ordre* et *Your College and You*, atteint un taux de 29 % tant en français qu'en anglais. Bien que presque toutes les versions de nos bulletins d'information continuent d'égaliser ou de dépasser les taux d'ouverture de l'industrie, nos résultats continuent d'indiquer une tendance à la baisse, atteignant les niveaux pré-COVID.
- Les revues de l'Ordre, *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*, sont affichées en ligne en trois formats. Nous avons effectué le suivi de la fréquentation de chacune des versions jusqu'à la fin de juillet et avons obtenu les résultats suivants :
  - Accès aux pages à partir de notre site web : Selon des données obtenues par Google Analytics, le nombre de consultations du numéro de juin des revues *Pour parler profession* et *Professionally Speaking* se chiffre à 1 453 et à 11 194, respectivement;
  - Rubriques les plus consultées : Étude de cas du comité d'enquête, Sommaires disciplinaires, Outils pratiques, Pratiques exemplaires et l'article de couverture «Du cran à revendre»;

---

<sup>1</sup> Pourcentage de personnes qui ont reçu le courriel dans leur boîte de courriels et l'ayant ouvert.

- Uberflip : D'après cette plateforme qui effectue le suivi des indicateurs de la version folioscope de la revue, les consultations de pages se chiffrent à 2 524 en français et à 7 565 vues en anglais;
- Parallèlement, notre revue en format PDF a généré au total 52 visites en français et 373 en anglais.
- L'Ordre a fait en sorte que 360 lignes directrices de cours menant à une QA, nouvelles et actualisées, contre 122 au cours du dernier trimestre répondent aux exigences en matière d'accessibilité. En vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), l'ensemble du contenu de son site web doit être accessible aux personnes handicapées. En s'adjoignant les services de formation externes chapeautés par des experts en la matière, en procédant à des évaluations et en prenant des mesures correctives, le personnel continue de s'assurer que le contenu répond aux exigences de la LAPHO, notamment la production de sous-titres codés et de transcriptions pour les vidéos.
- En mai et en juillet, les revues de l'Ordre ont remporté deux médailles d'argent au National Magazine Awards : B2B et se sont classées ex æquo au 3<sup>e</sup> rang. Elles ont également reçu six prix Tabbie présentés par la TABPI (Trade Association Business Publications International) dans les catégories suivantes :
  - Meilleure rubrique régulière : *Professionally Speaking*, «Remarkable Teacher»; Bill Harris, Teddy Katz et Richard Ouzounian;
  - Meilleure photographie : *Pour parler profession*, «Pratiques exemplaires», *Une classe où l'on se sent bien*; Matthew Liteplo;
  - Or – meilleur profil : «Great Teaching»; Stuart Foxman (juin 2020);
  - Bronze – meilleure rubrique : «Techno Logique»; Stefan Dubowski;
  - Mentions honorables :
    - Meilleur numéro : *Professional Boundaries* (décembre 2020);
    - Meilleur article de fond : *Supporting Student Success*; Teddy Katz (septembre 2020);
    - Meilleur article de conseils pratiques : «Techno Logique», *Video Makes Science Pop*; Stefan Dubowski (décembre 2020);
    - Meilleure photographie en page couverture : *Limites professionnelles*; Matt Liteplo (décembre 2020).

En mai, nous avons présenté notre *Rapport sur les pratiques d'inscription équitables* au Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario. Le rapport annuel est évalué par le Bureau, qui veille au caractère objectif, transparent et équitable de nos processus d'inscription. Au besoin, le Bureau dresse une liste de recommandations pour l'Ordre. Une copie du rapport ainsi que des rapports antérieurs est affichée sur notre site web.

L'Ordre a commencé à afficher sur son tableau public les renseignements à l'égard de toute instance criminelle, notamment les infractions sexuelles associées à un dossier

d'enquête ou d'audience en instance, quand il n'y a pas d'autre restriction ou note pertinente inscrite au sujet du membre dans le tableau public.

- Afin de tenir le tableau aussi à jour que possible, les communiqués de presse distribués par les divers services de police de l'Ontario font l'objet d'une **surveillance proactive** visant à repérer toute infraction liée aux membres de l'Ordre. L'information est ensuite transmise à la Division des enquêtes et des audiences pour validation avant qu'une mention soit affichée. Ce processus simple et efficace veille à ce que le tableau public affiche des renseignements actuels, essentiels et opportuns en tout temps.
- L'Unité des communications et la Division des enquêtes et des audiences ont mis à jour la brochure *Régler les plaintes* afin de renseigner les nouveaux membres des sous-comités sur les stades d'une plainte et d'une enquête, ainsi que sur les étapes d'une prise de décision du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle. Affichée publiquement, la brochure vise à élever les attentes du public et à approfondir sa connaissance du processus d'audience.
- En mai, l'Ordre a mis à jour son Programme de fonds pour thérapie et consultations afin d'offrir du soutien aux personnes qui invoquent un acte de mauvais traitements d'ordre sexuel, un acte sexuel prescrit ou un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile contre une enseignante agréée ou un enseignant agréé de l'Ontario, quelle que soit l'année au cours de laquelle l'acte allégué a eu lieu.

Dans une version précédente, le programme ne fournissait du soutien qu'aux victimes d'évènements survenus après son lancement, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Nous avons actualisé toutes les ressources, dont le *Programme de fonds pour thérapie et consultations : guide d'admissibilité* ainsi que notre Foire aux questions en ligne, afin de refléter ce changement.

- Nous avons joint un exemplaire de notre brochure *Qui fait quoi en éducation?* à la distribution du numéro de juin de *Pour parler profession* et en avons fait la promotion sur les médias sociaux. La brochure explique dans un langage clair et simple les rôles et responsabilités des divers intervenants en éducation.
- En mars et en avril 2021, le personnel s'est réuni avec les représentants des conseils des directions d'école pour poursuivre le travail sur le projet conjoint visant à accroître l'efficacité et l'uniformité des enquêtes menées par les directions d'école et les directions adjointes. Le projet en tant que tel propose d'élaborer des modèles et de faire des recommandations sur la conduite des entretiens, y compris la prise de notes, et d'autres outils dont les directions et les directions adjointes pourront se servir lors des enquêtes menées à l'échelle de l'école.

Au terme du projet, les instruments qui en découlent seront distribués par les conseils des directions d'école à leurs membres respectifs. L'utilisation des instruments n'est pas encore obligatoire, bien que les directions d'école et les directions adjointes puissent s'en servir comme ressources pour faciliter les enquêtes menées à l'échelle de l'école. Autrement dit, si les ressources sont employées, l'Ordre sera en mesure de mener des enquêtes avec célérité et efficacité. La prochaine réunion est prévue en octobre 2021.

- Nous continuons de travailler à échauffer en nuagique un système de gestion des dossiers (SGD) qui permettra d'effectuer le suivi des échéanciers et des coûts de traitement associés aux audiences de discipline et d'aptitude professionnelle. Le SGD donnera une meilleure idée des échéanciers ainsi que des coûts actuels et historiques se rapportant aux poursuites externes, ce qui aidera, en retour, à établir des points de référence et des attentes à l'endroit des équipes juridiques de l'Ordre.

Le SGD signalera aussi les cas qui dépassent les attentes, tant en matière de temps que de coûts, et permettra à la direction de faire des demandes de renseignements fondées sur des données, le cas échéant. De plus, le système contribuera à créer une meilleure vision du rendement et des coûts de ses deux équipes de procureurs externes, et à renforcer le caractère prévisible du processus budgétaire. Fait notable, on a récemment invité les représentants des deux prestataires de services juridiques externes à observer des séances de perfectionnement bihebdomadaires afin de développer un esprit de coopération et de favoriser de la rétroaction.

- Entre janvier et juin 2021, les sous-comités composés d'un seul membre de la liste de suppléance du comité d'enquête ont adopté et approuvé 23 ententes conclues en vertu d'un règlement de plaintes entre des membres et l'Ordre. En 2020, le comité d'enquête a adopté 61 protocoles d'entente, par rapport à 86 en 2019 et à 61 en 2018.

Les réunions des sous-comités visant le règlement de plaintes sont tenues par voie électronique et se déroulent en français ou en anglais, selon les besoins.

Il faut souligner qu'en raison de la transition vers une nouvelle structure de gouvernance amorcée au début de 2021, aucun sous-comité lié au règlement de plaintes n'a siégé du 1<sup>er</sup> janvier au 9 mai 2021. Cependant, pendant cette période, le personnel a continué d'évaluer les plaintes afin d'en vérifier la pertinence et de s'apprêter à franchir la prochaine étape lorsque les sous-comités seraient à nouveau disponibles. Au cours de la période allant de janvier à juin 2021, le personnel a évalué 155 plaintes à l'étape de l'enquête afin de déterminer si elles se prêtaient au Programme de règlement de plaintes et a estimé que le programme convenait à 28 affaires (18 %).

Le personnel a profité de cette occasion pour examiner et réviser diverses politiques et procédures, en mettant l'accent sur la consolidation de ces documents dans la mesure du possible afin de préciser les processus et les rôles (c.-à-d. de renforcer la transparence), ce qui, à son tour, souligne et renforce les responsabilités du personnel.

- Dans la première moitié de 2021, l'équipe chargée du règlement interne a tenu 12 audiences devant des sous-comités composés de membres de la liste de suppléance du comité de discipline. Au 30 juin, l'équipe avait charge de 9 dossiers en instance.

Au cours de la même période, le personnel a évalué 13 cas ayant fait l'objet d'un renvoi au comité de discipline afin de déterminer si les avocats à l'interne pouvaient en avoir la charge. Parmi celles-ci, 5 ont été retenues pour des poursuites internes (38 %), alors que les 8 autres ont été transférées à des avocats externes.

Parallèlement aux dossiers internes, le personnel continue de fournir des instructions sur les poursuites, les sanctions et le calendrier auprès des deux équipes juridiques externes de l'Ordre, et d'aborder les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent,

notamment en aidant à inscrire au tableau public les accusations et condamnations criminelles portées contre les membres.

**Activité combinée de règlement de plaintes  
et de résolution interne des 12 derniers mois**

	2021 (au 30 juin)	2020	2019
<b>Règlement de plaintes</b>			
Par voie d'évaluation (toutes les plaintes sont évaluées pour en déterminer la pertinence)	155	284	386
Par règlement (ententes adoptées par des comités d'enquête composés d'un seul membre)	23	61	86
Par engagement (incompétence/plaintes découlant d'évaluations insatisfaisantes d'un[e] enseignant[e])	4	3	9
<b>Résolution interne</b>			
Évaluations par le comité de discipline (tous les renvois du CD) examinées en vue d'une éventuelle poursuite par règlement interne	13	65	158
Audiences du comité de discipline menées à bien par le personnel chargé du règlement interne (personnel chargé des poursuites à l'interne)	12	25	36

- Le personnel de la Division des enquêtes et des audiences a examiné un certain nombre de processus administratifs, électroniques et de mises au rôle relatifs aux audiences, et a entrepris de les réviser dans le but d'améliorer l'efficacité du processus disciplinaire, tout en garantissant l'équité procédurale. Par exemple, il travaille à l'automatisation et à la simplification de certains aspects du processus de planification, particulièrement en ce qui concerne la sélection des membres du sous-comité. D'autres mises à jour seront fournies à mesure que ces améliorations seront mises à l'essai dans les mois à venir.

Le personnel continue à explorer les nouvelles technologies liées à la tenue d'audiences électroniques afin de garantir un processus transparent. Par exemple, il a testé les options de diffusion en direct de YouTube pour les audiences électroniques de l'Ordre (en conjonction avec la plateforme Zoom actuelle). Bien que les limitations actuelles de la plateforme YouTube créent plus de risques que d'avantages comme plateforme d'audience publique, nous entendons poursuivre d'autres options qui pourraient promouvoir la responsabilité et la transparence du processus disciplinaire.

- Des travaux sont en cours pour moderniser le processus d'agrément des qualifications additionnelles et simplifier la production de rapports (p. ex., utilisation d'un langage clair et rédaction d'un résumé, au lieu de l'élaboration du document actuel de 100 pages). La rétroaction sera partagée avec tous les fournisseurs dont un cours fait l'objet d'un examen.
- L'ébauche des lignes directrices du cours menant à la qualification additionnelle Pédagogie et pratique contre le racisme envers les personnes noires (annexes A et C) est au stade de validation provinciale. Le personnel examine également la rétroaction aux

fins de validation provinciale de 48 lignes directrices de cours menant à une QA qui a été reçue entre avril et août 2021.

- L'Ordre examine les honoraires des prestataires de services juridiques afin de déterminer si d'autres structures de modèles de services (p. ex., honoraires forfaitaires, taux horaires) répondraient mieux aux besoins opérationnels de l'organisation. Le premier prestataire dont les données sur les honoraires seront évaluées est le cabinet qui fournit à l'Ordre le service des poursuites et celui des conseils juridiques. Les données relatives aux honoraires des autres prestataires seront évaluées plus tard. Cette analyse permettra d'orienter les négociations et les ententes futures en matière de services juridiques.

## 2. Gérer les risques plus stratégiquement

- Au cours de la fin de semaine de la fête de la Reine à la fin de mai, l'Ordre a effectué une mise à niveau complète de son système technique. La procédure nécessitait le verrouillage de toutes les composantes de nos supports numériques. Afin d'aviser tous les intervenants, nous avons créé et mis en œuvre un plan d'action détaillé pour diffuser l'information par l'entremise de notre site web, des médias sociaux, du courriel de masse et d'un avis préalable sur notre boîte vocale. Grâce à ces communications, ils ont pu tenir compte de l'interruption.
- En raison de divers facteurs, le service à la clientèle de l'Ordre connaît de plus en plus de retards. Nous avons publié un avis sur notre site web afin d'alerter les personnes concernées, de reconnaître les retards de service en cours dans plusieurs secteurs d'activité et de nous en excuser. Le communiqué informait les lecteurs que des consultants externes avaient été engagés pour effectuer une vérification approfondie de notre Division des services aux membres. Nous nous attendons à en recevoir les résultats à l'automne 2021. Nous avons également indiqué aux intervenants que nous recherchons activement des occasions d'améliorer notre service à la clientèle.
- L'outil qui permet aux membres de signaler volontairement leurs infractions criminelles sur le site web de l'Ordre est maintenant en ligne. Grâce à ce formulaire, ils peuvent s'acquitter de leurs obligations légales en vertu des articles 51.1 et 51.2 de la Loi. Les nouveaux cas sont traités rapidement à l'étape du traitement initial.
- En mai 2021, les membres de la liste de suppléance du comité d'enquête ont tenu leur première réunion de sous-comité suivant la dissolution du comité d'enquête, qui a eu lieu le 31 janvier 2021. Depuis lors, le sous-comité s'est réuni six fois. À présent, les réunions sont prévues au moins deux fois par mois jusqu'en décembre, à l'exception du mois d'août, au cours duquel il y a eu cinq réunions.

Nous continuons à traiter le volume cumulé de cas survenus à la suite de l'arrêt des activités du comité d'enquête, du 1<sup>er</sup> février au 17 mai 2021. Alors que le travail se poursuit, l'Ordre conclut les enquêtes et prépare les cas à l'examen des membres de la liste de suppléance du comité d'enquête. Au 13 septembre 2021, 46 affaires restent en attente d'une décision par les membres de la liste de suppléance du comité d'enquête.

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, le superviseur de la transition a approuvé trois demandes officielles de nomination d'enquêteurs, conformément à l'article 36 de la Loi. Ces nominations permettent à l'enquêteur d'obtenir, auprès de tierces parties (p. ex., les services à l'enfance et à la famille, le service de police), des renseignements auxquels l'Ordre n'aurait pas normalement accès. Nous serons ainsi en mesure de recueillir les renseignements nécessaires pour amener les membres de la liste de suppléance du comité d'enquête à prendre des décisions bien éclairées.

Pendant la même période, le superviseur de la transition a examiné les demandes officielles d'ordonnance provisoire visant à suspendre le certificat de qualification et d'inscription de six membres de l'Ordre. Cette mesure est imposée lorsque la conduite d'un membre expose ou exposera vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. La suspension provisoire, qui demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un comité de l'Ordre statue sur l'affaire, sert à protéger les élèves et à assurer que l'Ordre s'acquitte de son mandat, qui est de régir la profession enseignante dans l'intérêt du public.

- Au 1<sup>er</sup> février 2021, les membres de la liste de suppléance du comité d'enquête ont reçu le pouvoir de faire enquête s'ils estiment qu'un membre a peut-être des problèmes d'aptitude professionnelle et si, à la lumière de l'enquête, ils ont des motifs raisonnables et probables de croire que le membre est peut-être frappé d'incapacité. Ils peuvent alors demander au membre de se soumettre à une évaluation médicale indépendante. Ce processus facilitera le traitement des cas dans lesquels les membres ont des problèmes de capacité, contribuant par le fait même à protéger les élèves.
- Compte tenu des restrictions actuelles en matière de santé publique, nous avons enjoint aux avocats internes et externes chargés des poursuites de réaliser des audiences électroniques, de sorte que les allégations formulées contre des membres puissent continuer d'être entendues sans tarder. Nous supposons que les audiences auront lieu par voie électronique, à moins que le comité ne soit convaincu que le fait de procéder de cette façon soit susceptible de causer un préjudice important à une partie. Dans presque tous les cas, les avocats de l'Ordre utilisent des documents numériques, alors que les avocats et les témoins comparaissent par visioconférence. Cela permet d'éviter les retards et le risque que les preuves deviennent périmées, que les témoins cessent de participer et que l'Ordre soit perçu comme agissant trop lentement.
- Les avocats de l'Ordre continuent d'offrir aux membres en cause des engagements à démissionner et à ne jamais plus faire une demande d'inscription, et ils le font de plus en plus souvent dans les cas qui le justifient. L'affichage de ces engagements sur le tableau public renforce la transparence et permet à l'Ordre d'en arriver à un résultat qui protège l'intérêt public sans tenir une audience disciplinaire longue et coûteuse, dont l'issue est incertaine.
- Les avocats de l'Ordre doivent désormais demander la permission du chef de la Conduite professionnelle avant de pouvoir planifier des audiences contestées de plusieurs jours (à savoir «instructions relatives à l'établissement du calendrier»). Il sera permis de fixer plusieurs dates d'audience consécutives uniquement dans des cas exceptionnels (p. ex., lorsqu'on est presque certain que les parties ne pourront pas régler l'affaire par voie d'entente; lorsqu'on a plusieurs témoins et des questions complexes à trancher; lorsque les deux parties sont prêtes à procéder par voie de contestation et ont pris les mesures nécessaires pour commencer l'audience à temps, notamment en se conformant aux

Règles de procédure). L'exigence d'une approbation préalable pour tenir une audience sur plusieurs jours a réduit le risque de perte de temps si, comme cela arrive souvent, les parties concluent des ententes de dernière minute et n'ont besoin que d'une demi-journée d'audience. De plus, en rendant plus de dates disponibles pour un plus grand nombre d'audiences au cours d'un mois donné, l'Ordre est d'autant plus susceptible d'atteindre ses objectifs mensuels et annuels en matière d'audiences.

- En plus d'appuyer les diverses initiatives de formation entreprises avec les nouveaux membres suppléants des listes transitionnelles du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle, l'Ordre se prépare activement à effectuer la transition vers la structure modernisée du conseil, du comité et de la liste de suppléance. Le personnel a recommandé des stratégies afin d'assurer que les audiences se poursuivent sans interruption, malgré les importants changements de gouvernance prévus une fois que les nouveaux membres du conseil, du comité et de la liste entreront en fonction en février 2022. Ces mesures d'atténuation des risques contribueront à faire en sorte que le processus disciplinaire se poursuivra en réduisant les perturbations au minimum au cours d'une année de transition importante.
- Le 3 août 2021, les instructions et les liens concernant le rapport pivot 2021 accessible en ligne ont été transmis aux facultés d'éducation, lesquelles devaient soumettre les informations requises au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Les facultés rendront compte des «pivots» pour tous les programmes agréés dans le cadre de la période allant de leur premier rapport de responsabilités (rapport pivot automne 2020) jusqu'à l'intention pour l'offre automne/hiver 2021-2022.

En cette deuxième année d'exigence des rapports pivots de la part de tous les fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement, le personnel a développé une version en ligne de l'outil de production de rapports à l'aide de Microsoft Forms. Le rapport en ligne simplifiera le processus, permettra le stockage automatisé des réponses et facilitera l'analyse des informations reçues.

En réaction à la pandémie de COVID-19, les facultés ont dû mettre en œuvre de nombreux changements afin de modifier la prestation des programmes et de faire face aux situations de stage ayant lieu dans les salles de classe de la province. Les rapports pivots donnent un aperçu en temps réel des programmes offerts en Ontario. Ils soulignent l'impact de la pandémie sur la façon dont les programmes sont offerts ainsi que sur la façon dont ils pourraient être offerts à l'avenir. Grâce à ce type de prévisions, le personnel peut se préparer à l'éventualité des demandes d'examen de modifications apportées à un programme ayant trait aux «pivots», lesquelles pourraient être retenues comme modifications durables du programme.

- Lors de la publication de la recommandation professionnelle sur les limites professionnelles, l'Ordre a sondé un échantillon aléatoire de 1 000 membres afin d'évaluer les niveaux de connaissance et d'utilité de la recommandation pour les membres dans leur pratique. Sur les 521 personnes qui ont répondu :
  - La plupart (75 %) savaient que l'Ordre publie des recommandations professionnelles;
  - Près de 63 % savaient que la recommandation professionnelle sur les limites professionnelles existe et près de 82 % d'entre elles ont dit l'avoir lue;

- Beaucoup ont trouvé particulièrement pertinents les volets sur les médias sociaux et les communications électroniques, ainsi que les exemples;
- Un peu plus de 55 % ont trouvé que la recommandation traitait de questions auxquelles elles ont fait face dans leur pratique de l'enseignement.

### 3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires

- Cette année, l'assemblée annuelle des membres aura lieu en format virtuel. La promotion de l'évènement a commencé au début d'août et se poursuivra jusqu'à la fin de septembre. Le 29 septembre, des articles et des annonces pertinents seront diffusés dans *Des nouvelles de l'Ordre*, *La Norme* ainsi que dans *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*. Des publicités sur les médias sociaux favoriseront la sensibilisation et l'inscription, et un article de presse paraîtra sur le site web de l'Ordre.
- L'Ordre a toujours soutenu et continuera de soutenir les communautés autochtones du Canada, surtout après la découverte récente de tombes non marquées sur les sites d'anciens pensionnats. Trois déclarations, publiées peu après les découvertes effectuées en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, et à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, reconnaissent l'histoire des pensionnats au Canada et appuient le travail et les efforts incessants des leaders et des communautés autochtones visant à permettre aux survivants, aux familles et à la communauté en général de tourner la page.
- Sur notre site web, nous avons publié une déclaration à l'appui des efforts du gouvernement pour renforcer l'éducation en langue française en Ontario. Le plan répond aux besoins en matière de langue française à tous les niveaux, et vise la hausse du nombre d'enseignants de langue française et la souplesse du programme de formation initiale en FLS.
- L'Ordre a conclu une entente de publicité permanente avec le groupe de défense des droits des élèves Parents Engaged in Education afin que soit inclus du contenu dans son bulletin électronique mensuel. Récemment, nous y avons présenté nos recommandations professionnelles, notamment :
  - Favoriser la santé mentale des élèves – Recommandation professionnelle (mai);
  - Limites professionnelles – Recommandation professionnelle (juin).

Le bulletin fait une pause pour l'été, de juillet à août. La distribution reprendra en septembre avec un contenu axé sur nos activités de recrutement en matière de gouvernance.

- Nous continuons d'aviser les postulants et les membres concernés des changements apportés au test de compétences en mathématiques et, plus récemment, de la nouvelle date limite pour le test du Ministère, reportée du 31 août au 31 décembre 2021. Nous avons transmis ce renseignement par courriel, par l'entremise de notre page Foire aux questions sur le test de compétences en mathématiques, dans un article de presse sur notre site web, dans *Des nouvelles de l'Ordre* et sur nos réseaux de médias sociaux.

- En juillet 2020, l'Ordre a élargi le processus d'équivalence des QA pour y inclure la reconnaissance de qualifications aux instructeurs de cours de QA. Ce changement de politique reconnaît et souligne les compétences requises des personnes capables de donner le cours, mais qui ne possèdent pas la qualification. Pour obtenir l'équivalence d'une qualification en une partie (annexe C) ou des parties 1, 2 et/ou 3 d'une qualification de spécialiste en trois parties (annexe D), il faut satisfaire aux exigences suivantes :
  - Le membre est membre en règle de l'Ordre;
  - Le membre a soumis la demande d'équivalence appropriée et a payé les droits associés à l'équivalence demandée;
  - Le membre a fourni la preuve officielle du fournisseur qu'il a donné le cours ou le programme avec succès à trois reprises;
  - Les qualifications demandées s'ajoutent au programme de formation à l'enseignement requis pour l'autorisation d'enseigner initiale;
  - Le membre possède d'autres qualifications ou antécédents qui démontreraient les connaissances et compétences requises pour la qualification, notamment la preuve qu'il a créé le programme d'études;
  - Le cours ou le programme que le membre a donné est ou était agréé par l'Ordre, ou est ou était un cours de formation à l'enseignement approuvé (à l'extérieur de l'Ontario) au moment où le cours ou le programme a été donné;
  - Le membre doit satisfaire à toutes les conditions préalables pour être admissible à l'équivalence d'une QA, le cas échéant;
  - Une demande d'équivalence ne peut être faite que pour les qualifications figurant dans les annexes actuelles du Règlement de l'Ontario 176/10. L'Ordre n'examinera aucune demande d'équivalence pour des qualifications qui n'existent plus;
  - Dans le cas des cours donnés à l'extérieur de l'Ontario, le programme ou cours doit être conforme à la ligne directrice du cours menant à une QA élaborée par l'Ordre pour laquelle l'équivalence est demandée, et doit représenter un cours ou un programme pédagogique. L'équivalence ne peut pas être accordée sur la base de cours ou d'expériences universitaires.
- En juillet, le personnel de l'Ordre a rencontré des représentants du Bureau des services judiciaires auxiliaires du ministère du Procureur général de l'Ontario afin de discuter de la façon dont le personnel judiciaire et l'Ordre pourraient collaborer pour permettre à l'Ordre d'obtenir des documents judiciaires de manière plus uniforme et plus rapide. En août 2021, l'Ordre et le Ministère ont continué à travailler ensemble pour s'assurer que le personnel de l'Unité des tribunaux est conscient du rôle que joue l'Ordre dans le domaine de la protection des élèves et pour améliorer notre processus de demande de documents.

Il est important d'obtenir la divulgation des documents de la cour en temps opportun, car l'Ordre est tenu, en vertu de la Loi, d'afficher toute restriction au droit d'enseigner d'un membre qui est imposé par une ordonnance d'un tribunal. L'affichage des restrictions est essentiel afin d'assurer que les membres du public et les employeurs

soient avertis du risque que posent les membres faisant face à des accusations criminelles qui ont une incidence sur leur droit d'enseigner. Il est également important d'obtenir des documents certifiés concernant une condamnation au criminel, car le comité de discipline de l'Ordre peut s'appuyer sur ces documents pour conclure à une faute professionnelle.

- L'examen des programmes menant à l'agrément se fait encore en mode virtuel. Les membres des sous-comités nommés à partir de la liste de suppléance travaillent de manière synchrone et asynchrone pour :
  - passer en revue les documents d'autoévaluation soumis par les membres de la faculté faisant l'objet d'un examen;
  - examiner la documentation à l'appui, comme les plans de cours, les échantillons de travail des étudiantes et étudiants, et les données sur les stages;
  - lire les interventions reçues des membres du public concernant l'efficacité des programmes examinés;
  - mener des entrevues avec des groupes pertinents comme les étudiants, les instructeurs, les enseignants associés et les conseillers de la faculté;
  - délibérer sur la production de rapports des sous-comités résumant leurs recommandations ainsi que les faits et motifs sur lesquels elles sont fondées.

Le personnel de l'Unité d'agrément coordonne le travail du sous-comité et aide les fournisseurs à soumettre les principales preuves à l'examen du sous-comité. Le travail de l'Unité dépend de l'apport des autres unités et divisions de l'Ordre, notamment l'Unité des communications, qui produit et traduit les affiches et le matériel que les facultés distribuent et publient sur leur site web afin d'inviter les commentaires du public; l'Unité de la technologie de l'information, qui gère l'énoncé de divulgation des participants en ligne; et l'Unité de politique, qui appuie l'analyse des conditions et la formulation des règlements.

- Les programmes de formation à l'enseignement consécutifs en plusieurs parties offrent une voie souple vers le certificat de qualification et d'inscription transitoire. Les intervenants s'intéressent beaucoup au potentiel de ce modèle de prestation de programme pour résoudre les problèmes de pénurie d'enseignants, mais ce parcours et le certificat qui en découle ne sont pas toujours bien compris. Le personnel de l'Unité d'agrément et de la Division des services aux membres collabore à l'élaboration de documents d'information visant à promouvoir la compréhension du certificat de qualification et d'inscription transitoire et des programmes en plusieurs parties qui existent en Ontario. Une fois recueillie, l'information pourrait être transmise à plus grande échelle afin de clarifier les rôles et responsabilités respectifs des facultés, de l'Ordre et des conseils scolaires.
- Un groupe consultatif composé de représentants de la communauté et s'identifiant comme tel a été formé. Il se réunira à la fin d'août pour examiner la modification de l'intitulé de la QA Enseigner aux élèves LGBTQ de l'annexe C. Le travail du groupe s'appuiera sur les résultats de recherche que le personnel a communiqués au registraire en mai.

- Les membres du personnel de l'Ordre rencontrent régulièrement leurs homologues de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance pour échanger des renseignements concernant les nouveaux cours menant à une QA élaborés en fonction des priorités actuelles de la profession enseignante, des méthodes de consultation utilisées pour orienter les changements de politique et du développement des ressources.
- Depuis notre dernier rapport, le personnel a coordonné les événements virtuels répertoriés ci-dessous ou y a participé. Des employés ont effectué des présentations à diverses audiences afin de pouvoir continuer de collaborer avec nos partenaires de manière stratégique.

Date	Évènement virtuel
1 <sup>er</sup> juin	Présentation à des étudiants d'une maîtrise en enseignement à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
15 juin	Présentation à des pédagogues formés à l'étranger et parrainés par Achèv
15 juin	Présentation dans le cadre du symposium du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)
22 juin	Présentation au personnel de la Bishop Strachan School
7 juillet	Présentation PQD, partie 1, aux étudiants de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto
9 juillet	Présentation PQD, partie 1, aux étudiants de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario du York Region District School Board
12 juillet	PQD – Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
15 juillet	Présentation PQAS – Ontario Public Supervisory Officers' Association (OPSOA)
15 juillet	Présentation aux étudiants du programme Indigenous Teacher Education de l'Université Queen's
16 juillet	PQD, parties 1 et 2 – Université Laurentienne
23 juillet	Présentation aux étudiants de l'Université d'Ottawa qui suivent le programme de formation à l'enseignement à distance
23 juillet	Présentation aux étudiants du programme Indigenous Teacher Education de l'Université Nipissing
28 juillet	Présentation aux étudiants du programme en éducation technologique de l'Université Brock
3 août	PQD – Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
25 août	Présentation à des pédagogues formés à l'étranger et parrainés par Connecture Canada
31 août	Présentation au personnel de la Bishop Strachan School

En juin, les membres du personnel ont fait une présentation aux étudiants inscrits au programme de maîtrise en enseignement de l'IEPO sur les limites professionnelles et l'utilisation appropriée des moyens de communication électroniques. Ils ont également

effectué une présentation aux pédagogues formés à l'étranger sur la façon de soumettre une demande d'inscription à l'Ordre. Le 15 juin, lors du symposium CLEAR, l'Ordre a animé un atelier sur les leçons tirées de la pandémie. À la fin du mois, le personnel de l'Ordre a réalisé une présentation au personnel de la Bishop Strachan School sur nos recommandations professionnelles, notamment *Utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux*, *Faute professionnelle d'ordre sexuel* et *Limites professionnelles*.

- Le 25 août, le personnel de l'Ordre a participé à un webinaire destiné aux pédagogues formés à l'étranger et parrainés par Connecture Canada, un groupe qui aide les immigrants francophones à promouvoir et à développer des possibilités de développement entrepreneurial, personnel, professionnel et civique dans divers secteurs.
- L'Ordre offre régulièrement des présentations aux membres inscrits, dans toute la province, aux programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et à la qualification d'agente et d'agent de supervision. Ces présentations, qui font valoir le concept et l'importance de l'autoréglementation, mettent également l'accent sur le devoir de l'Ordre d'exercer son mandat dans l'intérêt public. Lors des séances, le personnel soumet aux participants des études de cas les amenant interactivement à comprendre les normes d'exercice, les normes de déontologie et le processus d'enquête et d'audience du point de vue d'un administrateur, et à y réfléchir.

Par ailleurs, l'Ordre en a profité pour faire état des ressources destinées aux administrateurs afin de les aider dans l'exécution de leur rôle. De juin à août 2021, le personnel désigné de l'Ordre a fait des présentations dans le cadre de sept séances traitant des deux programmes évoqués ci-dessus.

- Tous les ans, le personnel des relations externes effectue des présentations à l'intention des facultés d'éducation afin d'offrir aux postulantes et postulants des renseignements importants pour les sensibiliser à l'Ordre et mieux le faire connaître, au même titre que le processus d'agrément des enseignantes et enseignants et la multitude des services et des formes de soutien dont peuvent se prévaloir les membres. Les présentations offertes aux étudiants pendant les mois d'été ciblent les programmes de formation spécialisée, comme le programme d'enseignement technologique, les programmes en plusieurs parties et en mode hybride offerts en français, et les programmes Indigenous Teacher Education. En juillet, le personnel de l'Ordre a réalisé quatre présentations en ayant recours à diverses plateformes de réunions virtuelles.
- L'Ordre fera une présentation à la conférence annuelle du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR) pour faire le point sur notre transition vers la gouvernance. De plus, avec d'autres collègues du secteur de la réglementation, le personnel de l'Ordre participera à un cours de maîtres ayant pour thème Vérité et réconciliation et les Organismes de réglementation, qui aura lieu en même temps que la conférence annuelle. Par ailleurs, le RCOR tiendra son congrès annuel en octobre 2021, en ligne, en six séances d'après-midi.

## DONNÉES STATISTIQUES

### Ressources humaines

Le recrutement se poursuit au gré des vacances ponctuelles parmi les 180,5 postes de personnel régulier approuvés par le conseil pour le budget 2021. Le résumé suivant comprend le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché des conseils scolaires et le personnel temporaire en date du 8 septembre 2021 :

Postes budgétisés pour 2021	N <sup>bre</sup>
Personnel occupant un poste à temps plein	162,5
Personnel temporaire remplaçant les employés en congé et en cas de vacance de poste	9
Personnel détaché des conseils scolaires	2
Postes vacants à la date du rapport	7
<b>Total</b>	<b>180,5</b>

### Services aux postulants et aux membres

- Qualifications additionnelles et équivalences

Type de QA	Total des QA ajoutées au dossier des membres		Variation en %
	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2020	1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2019	
QA	35 399	28 534	+24
Équivalences	386	340	+14

L'augmentation du nombre de qualifications additionnelles peut être due au travail à domicile pendant la pandémie et au fait que les fournisseurs proposent davantage de QA en ligne. L'Ordre continuera d'effectuer le suivi de cette situation pour déterminer s'il s'agit d'une tendance.

- QA en anglais les plus souvent décernées en 2020

QA en anglais	Total des QA ajoutées au dossier des membres	
	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2020	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2019
Special Education, Part 1	3 963	3 101
Mathematics, Primary and Junior, Part 1	2 570	1 662
Teaching English Language Learners, Part 1	2 062	1 695
Special Education, Part 2	1 804	1 579
Religious Education in Catholic Schools, Part 1	1 643	1 338

- QA en français les plus souvent décernées en 2020

QA en français	Total des QA ajoutées au dossier des membres	
	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2020	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2019
Mathématiques (cycles primaire et moyen), partie 1	285	0
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1	234	234
Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, partie 1	189	196
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 2	114	127
Éducation de l'enfance en difficulté, spécialiste	104	85

- QA de directrice ou de directeur d'école

Type de QA	Total des QA ajoutées au dossier des membres		Variation en %
	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2020	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2019	
Part/partie 1	1 160	1 188	-2
Part/partie 1 (équiv.)	1	2	-50
Part/partie 2	861	1 036	-17
Part/partie 2 (équiv.)	1	2	-50

- QA d'agente ou d'agent de supervision

Type de QA	Nombre de demandes traitées		Variation en %
	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2020	du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2019	
Agente ou agent de supervision	82	83	-1

- Les membres dont le programme de formation à l'enseignement ne répond pas aux exigences de l'Ordre pourraient recevoir un certificat de qualification et d'inscription assorti de conditions. Nous avons élargi cette pratique après le 1<sup>er</sup> septembre 2015, date d'entrée en vigueur du programme de formation à l'enseignement prolongé.

Si un postulant a suivi un programme de formation qui comprend au moins deux sessions d'études postsecondaires, mais moins de quatre, le registraire lui imposera la condition de suivre des cours supplémentaires. Dans de nombreux cas, les membres doivent suivre un ou plusieurs cours complémentaires en éducation pour satisfaire aux conditions relatives à la durée du programme professionnel. Ces membres doivent réussir un ou plusieurs cours menant à une QA de l'annexe C.

### QA en anglais de l'annexe C les plus suivies pour satisfaire aux conditions

QA de l'annexe C en 2020	N <sup>bre</sup>	QA de l'annexe C en 2019	N <sup>bre</sup>
Classroom Management	157	Classroom Management	122
Student Assessment and Evaluation	135	Student Assessment and Evaluation	103
Teaching and Learning through e-learning	104	Teaching Students with Behavioural Needs	91
Teaching Students with Behavioural Needs	99	Occasional Teaching	60
Orientation to Teaching in Ontario Teaching Students with Communication Needs (Autism Spectrum Disorder)	77	Teaching Students with Communication Needs (Autism Spectrum Disorder)	51

### QA en français de l'annexe C les plus suivies pour satisfaire aux conditions

QA de l'annexe C en 2020	N <sup>bre</sup>
Suppléance	11
Introduction à l'enseignement en Ontario	7
Évaluation de l'élève	6
Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers (troubles de comportement)	5
Mathématiques – 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année	5

- 5 QA en anglais de l'annexe C les plus suivies par les membres à des fins autres que satisfaire aux conditions

QA de l'annexe C en 2020	N <sup>bre</sup>
Teaching Students with Communication Needs (Autism Spectrum Disorder)	1 223
Teaching and Learning Through e-Learning	440
Special Education for Administrators	374
Mathematics, Grades 7 and 8	276
Teaching Students with Behavioural Needs	196

- 5 QA en français de l'annexe C les plus suivies par les membres à des fins autres que satisfaire aux conditions

QA de l'annexe C en 2020	N <sup>bre</sup>
Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers (troubles de comportement)	2

QA de l'annexe C en 2020	N <sup>bre</sup>
Mathématiques – 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année	25
Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique)	40
Éducation de l'enfance en difficulté pour les administrateurs	2
Introduction à l'enseignement en Ontario	1

- N<sup>bre</sup> de membres ayant reçu un certificat assorti de conditions après le 31 août 2015

Territoire	N <sup>bre</sup> de membres		
	ayant obtenu un certificat assorti de conditions	ayant satisfait à toutes les conditions	n'ayant pas satisfait à toutes les conditions
Ontario	979	228	751
International	2 990	1 271	1 719
Total	3 969	1 499	2 470

En 2020, l'Ordre a décerné un certificat assorti de conditions à 2 055 postulants. Les conditions ont trait à des exigences qui doivent être satisfaites pour obtenir le certificat permanent. Actuellement, 2 530 membres en règle doivent satisfaire à au moins une condition.

Le tableau suivant présente une ventilation par année du nombre de membres qui ont rempli leurs conditions finales :

Année	Membres qui ont satisfait aux conditions non remplies
2010	41 909
2011	708
2012	690
2013	667
2014	567
2015	593
2016	392
2017	306
2018	258
2019	542
2020	898

- Depuis 2011, le nombre de membres qui remplissent les conditions a généralement diminué année après année. Les baisses les plus importantes ont eu lieu immédiatement après les changements de réglementation en 2010 et en 2015.

En 2010, l'obligation pour tous les pédagogues formés à l'étranger d'accomplir une année d'enseignement a été supprimée et, en septembre 2015, la période de validité du certificat a été prolongée afin de donner cinq ans aux étudiants pour remplir les conditions avant l'expiration du certificat.

Auparavant, les certificats n'étaient valides que pendant trois ans. En 2019, l'Ordre a constaté qu'un plus grand nombre de membres avaient rempli les conditions. Cette augmentation est probablement due en partie au fait que les membres remplissent leurs conditions au cours de la dernière année de la date d'expiration de leur certificat (pour les certificats délivrés en 2015).

### Statistiques sur les membres et les non-membres

État des lieux	Au 31 juillet 2021	Au 31 juillet 2020
<b>Inscription au tableau public</b>		
En règle (y compris sous réserve des conditions et des limitations)	228 436	236 941
Départ à la retraite	164 733	156 771
Suspensions, cotisations impayées	76 545	72 220
Expirations	21 567	21 624
Annulations – Démissions	3 270	3 317
Révocations	432	376
Annulations	266	269
Suspensions et suspensions provisoires	105	89
Sous-total	495 354	491 607
<b>Non-inscriptions au tableau public</b>		
Décédés	38 397	36 384
Non classés <sup>1</sup>	21 830	21 631
Classés	12 577	12 674
Retraits	6 473	6 413
Processus d'inscription entamé <sup>2</sup>	6 003	2 793
Évaluation de documents	4 978	4 271
Refus	3 311	3 229
Jamais inscrits	1 013	1 013
Validité de l'évaluation expirée	967	977
Demandes présentées	325	298
Prêtes à être évaluées	522	90
En cours d'évaluation/Réponse en attente (plus d'infos)	192	0
Annulés par le ministre	121	121

## Statistiques sur les membres et les non-membres

État des lieux	Au 31 juillet 2021	Au 31 juillet 2020
Examen du Service d'évaluation	49	12
En attente de l'approbation	25	16
Lettre d'évaluation des titres de compétence	10	10
Réputé membre de «MET»	3	3
Total partiel	96 882	90 272
<b>Total</b>	<b>592 236</b>	<b>581 879</b>

<sup>1</sup> Relevé à la réception d'un document qui ne peut être rattaché à un dossier de membre ou de postulant, ce qui se produit dans le cas de nouveaux postulants ayant pris des dispositions pour faire parvenir des documents avant d'envoyer une demande d'inscription; après réception de la demande, sera versé au nouveau dossier.

<sup>2</sup> Relevé créé lorsqu'un postulant à l'Ordre entame le processus d'inscription, mais ne l'a pas encore terminé.

## Bibliothèque Margaret-Wilson

- De janvier à juillet, la **circulation totale** à la bibliothèque a diminué de 8 % d'une année sur l'autre (y compris les ouvrages imprimés et électroniques). Pendant cette période, nos membres ont emprunté 16 849 articles, contre 18 343 à la même période l'année dernière. Du 4 janvier au 5 juillet 2021, nous avons temporairement interrompu l'expédition des articles imprimés en raison de la pandémie de COVID-19. La bibliothèque continue de renouveler les prêts de documents imprimés.
- Pour la période de sept mois allant de janvier à juillet, la circulation totale de livrels a augmenté de 8,5 % d'une année sur l'autre. Pendant cette période, nos membres ont emprunté 12 744 livrels, contre 11 743 à la même période l'année dernière (plein texte et à télécharger). Le mois de juillet a enregistré le plus grand nombre de livrels en circulation (3 290) depuis 2012.
- Les améliorations apportées au logiciel de la bibliothèque ont permis aux membres d'effectuer plus de recherches dans les bases de données, ce qui représente un net avantage pour eux. Pour la période de sept mois allant de janvier à juillet, ils ont effectué 659 684 recherches. Une nouvelle vidéo sur la façon d'emprunter des livrels a également été ajoutée à la page d'accueil. Depuis leur mise en ligne le 30 juillet 2021, les vidéos tant en français qu'en anglais ont été visionnées 81 fois.

## Normes d'exercice et agrément

Description	Statistiques (n <sup>bre</sup> )
Trouver un cours menant à une QA du 1 <sup>er</sup> janvier au 10 août 2021	172 (149 en anglais) (23 en français)
Agrément : Cours soumis pendant la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juillet 2021	133
Cours agréés pendant la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juillet 2021	136
Gouvernance revue pendant la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juillet 2021	4
Rapports types ou de rétroaction pendant la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juillet 2021	3
Projet de lignes directrices pour les cours menant à une QA en cours de validation provinciale jusqu'au 20 août 2021	48 en anglais 48 en français
Projet de lignes directrices pour les cours menant à une QA en cours de validation provinciale jusqu'au 23 octobre 2021	25 en anglais 18 en français
Projet de lignes directrices pour les cours menant à une QA en cours de validation provinciale jusqu'au 30 octobre 2021	6 en anglais 6 en français

### Find an AQ Feedback Analysis

172 Inquiries received from January to August 2021

149 English language inquiries & 23 French language inquiries

NATURE	AQ COURSES	PROVIDERS
<p>The nature of the inquiries:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• General information about a specific course</li> <li>• Providing feedback about courses</li> <li>• Online and/or Face-to-Face availability of a course</li> <li>• When and where to take a specific course</li> <li>• Recommending a course to a specific provider</li> <li>• Qualification requirements</li> <li>• Course registration process</li> <li>• Recommending a course be offered in French</li> <li>• Course Equivalency</li> </ul>	<p>The top AQ Courses/Programs referenced in the inquiries:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Health Care</li> <li>• American Sign Language or Langue des signes québécoise</li> <li>• Mathematics</li> <li>• Teaching Hairstyling and Aesthetics - Fashion and Theatrical Make-up</li> <li>• Technological Education</li> </ul>	<p>The top 5 Providers referenced in the inquiries:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• York University</li> <li>• University of Ottawa</li> <li>• Brock University</li> <li>• Ontario Institute for Studies in Education</li> <li>• Western University</li> </ul>

Le personnel poursuit en virtuel sa collaboration avec les fournisseurs et les comités d'appels se trouvant à divers stades du processus d'agrément. Les travaux de base en cours prévus aux articles 16, 18 et 21 du Règlement de l'Ontario 347/02 se composent des éléments suivants :

<b>Article 16</b> <b>Agrément assorti de conditions</b>	<b>Article 18</b> <b>Agrément initial</b> <b>OO</b> <b>renouvellement de l'agrément</b>	<b>Article 21</b> <b>Examen : modification</b> <b>importante d'un programme</b>
<b>Université Brock</b> Indigenous Teacher Education Program [rapport annuel présenté en juillet 2021]	<b>Université d'Ottawa</b> Indigenous Teacher Education Program [décision rendue en août 2021]	<b>Université Lakehead</b> Ajout de domaines d'étude aux cycles intermédiaire-supérieur au campus d'Orillia [décision rendue en juin 2021]
<b>Université d'Ottawa</b> 3 programmes de langue française [décision rendue en mai 2021, le plan initial sera présenté en novembre 2021]	<b>Université d'Ottawa</b> French-language Technological Education Program [décision attendue en octobre 2021]	<b>Université Trent</b> Changement dans les pratiques d'évaluation et ajout à son programme consécutif d'une matière d'enseignement des sciences de l'environnement aux cycles intermédiaire-supérieur [décision rendue en juin 2021]
	<b>Université Queen's</b> 5 programmes + 2 nouveaux programmes en plusieurs parties [visite sur place en septembre 2021]	

**Note :** Si l'agrément d'un programme de formation professionnelle est assorti de conditions, il incombe à l'Ordre d'effectuer du suivi des progrès accomplis par la faculté d'éducation pour satisfaire aux conditions. Dans les six mois après avoir reçu la décision, la faculté doit remettre au comité d'agrément un plan exposant les méthodes proposées et les délais prévus pour ce faire. Puis, elle doit faire rapport chaque année sur les progrès réalisés jusqu'à ce que l'Ordre estime que le programme satisfait entièrement aux conditions d'agrément (Règlement de l'Ontario 347/02, art. 16).

## Enquêtes et audiences

<b>Description</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Origine des préoccupations recueillies donnant lieu à de nouvelles enquêtes</b>		
Membre du public	124	127
– Secrétaire du conseil – évaluation du rendement du personnel enseignant <sup>1</sup>	2	4
Membre de l'Ordre	24	26
Registraire (y compris les notifications d'employeur)	165	156
Ministre de l'Éducation	0	0
Total des préoccupations initiales reçues	313	309
Plaintes réglées à l'étape du traitement initial <sup>2</sup>	129	146
– Avis d'employeur, affaire réglée à l'étape initiale	34	42
Transfert à l'Unité des enquêtes <sup>2</sup>	219	206

Description	2021	2020
Dossiers actifs de plaintes reçues	31	70
<b>Programme de fonds pour thérapie et consultations</b>		
Nouvelles demandes	1	0
Demandes approuvées	0	0
Demandes refusées	0	0
Demandes en cours de traitement à l'issue de la période de référence	1	0

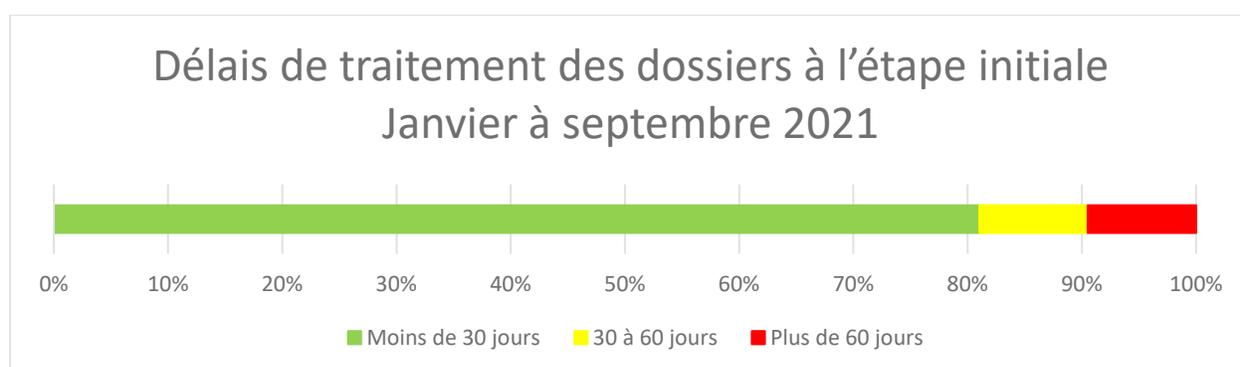
<sup>1</sup> Il s'agit de rapports établis en cas de démission ou de cessation d'emploi par suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement d'une enseignante ou d'un enseignant.

<sup>2</sup> Le nombre de dossiers de plaintes à l'admission, désignés au tableau sous la rubrique «Plaintes réglées à l'étape du traitement initial» et «Transfert à l'Unité des enquêtes», peut être dû au fait que l'Ordre a reçu ces dossiers au cours d'une période antérieure. Dès lors, le nombre de dossiers réglés ou classés au cours d'une période de rapport ne concordera pas avec le nombre de nouveaux dossiers reçus au cours de la même période.

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, l'équipe responsable du traitement initial des plaintes a reçu environ 250 plaintes par téléphone et par courriel. La grande majorité des plaintes ont été réglées le jour même. Les courriels font généralement l'objet d'une réponse dans les 24 heures.

Outre le traitement par téléphone et par courriel des préoccupations exprimées, l'équipe a traité, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, 348 déclarations officielles de préoccupation et avis d'employeurs. Le traitement des dossiers a eu lieu comme suit :

Délai de traitement	N <sup>bre</sup>
Dossiers réglés en moins de 30 jours	282
Dossiers réglés entre 30 à 60 jours	33
Dossiers réglés en plus de 60 jours	33



## Comité d'enquête

### Réunions des sous-comités d'enquête depuis le dernier rapport

Dates passées et prévues (2021)
Les 16 et 30 juin
Le 6 juillet (sous-comité lié au règlement de plaintes)
Les 13 et 27 juillet
Les 10, 11, 18, 19 et 24 août
Les 8 et 22 septembre
Le 21 septembre (sous-comité lié au règlement de plaintes)
Les 6 et 20 octobre
Les 3 et 17 novembre
Les 1 <sup>er</sup> et 14 décembre

Le tableau suivant résume l'issue des dossiers conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2021 par les membres suppléants du sous-comité d'enquête.

Issue des dossiers	N <sup>bre</sup> de cas
Refus de mener une enquête : plainte non liée à une faute professionnelle ni à une incapacité 26(2)a) OU jugée frivole, vexatoire, un abus de procédure, manifestement dénuée de fondement ou formée dans un but illégitime; 26(2)b) (demande d'instructions)	4
Renvoi au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26(5)a)	12
Renvoi au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26(5)a)	1
Non-renvoi en vertu de l'alinéa 26(5)a) ou b) et aucune autre mesure n'a été prise	11
Rappel écrit en vertu de l'alinéa 26(5)d)	0
Avis écrit en vertu de l'alinéa 26(5)d)	2
Avertissement écrit en vertu de l'alinéa 26(5)d)	5
Admonestation écrite en vertu de l'alinéa 26(5)d)	2
Admonestation orale (en personne) en vertu de l'alinéa 26(5)c)	8
Résolution par règlement de la plainte en vertu de l'alinéa 26(5)d)	23
Évaluation insatisfaisante du rendement – Règlement par engagement en vertu de l'alinéa 26(5)b)	5
Engagement à démissionner – Règlement par engagement en vertu de l'alinéa 26(5)b)	1
<b>Total</b>	<b>74</b>

Le nombre total de décisions ne comprend pas les 16 plaintes retirées ou abandonnées avant qu'un sous-comité d'enquête n'en soit saisi.

- Le tableau suivant illustre une comparaison de l'issue des dossiers réglés par les sous-comités d'enquête en 2019, en 2020 et en 2021 (au 30 juin). (Du 1<sup>er</sup> février au

*17 mai 2021, aucun sous-comité d'enquête n'a siégé en raison de la transition vers notre nouvelle structure de gouvernance et de la dissolution du conseil et de ses comités.)*

<b>Issue des dossiers</b>	<b>2021 (au 30 juin)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Refus de mener une enquête : plainte non liée à une faute professionnelle ni à une incapacité 26(2)a) OU jugée frivole, vexatoire, un abus de procédure, manifestement dénuée de fondement ou formée dans un but illégitime; 26(2)b) (demande d'instructions)	4	12	7
Renvoi au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26(5)a)	12	65	158
Renvoi au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26(5)a)	1	8	15
Non-renvoi en vertu de l'alinéa 26(5)a) ou b) et aucune autre mesure n'a été prise	11	26	33
Rappel écrit en vertu de l'alinéa 26(5)d)	0	10	5
Avis écrit en vertu de l'alinéa 26(5)d)	2	13	12
Avertissement écrit en vertu de l'alinéa 26(5)d)	5	26	37
Admonestation écrite en vertu de l'alinéa 26(5)d)	2	24	22
Admonestation orale (en personne) en vertu de l'alinéa 26(5)c)	8	41	28
Résolution par règlement de la plainte en vertu de l'alinéa 26(5)d)	23	61	86
Évaluation insatisfaisante du rendement – Règlement par engagement en vertu de l'alinéa 26(5)b)	5	3	9
Engagement à démissionner – Règlement par engagement en vertu de l'alinéa 26(5)b)	1	14	0
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>303</b>	<b>412</b>

Remarque : Le nombre total de décisions ne comprend pas les plaintes retirées ou abandonnées (16 plaintes en 2021 [au 30 juin], 38 plaintes en 2020 et 33 plaintes en 2019) avant qu'un sous-comité du comité d'enquête n'en soit saisi.

- Le tableau suivant résume l'issue et l'état de 59 dossiers conclus, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2021, par des sous-comités du comité de discipline.

Issue des dossiers	Dossiers réglés par les sous-comités de discipline
Révocation	15
Suspension	26
Réprimande	9
Remise en vigueur permise	0
Avis d'audience retiré	4
Avis d'audience retiré et certificat assorti de conditions et restrictions	0
Non coupable	1
Annulation – démission	4
<b>Total</b>	<b>59</b>

- De plus, au cours de la même période, les sous-comités d'aptitude professionnelle ont tenu 9 audiences, dont 8 ont abouti à l'imposition de conditions ou de restrictions et dont 1 a abouti à une révocation.
- Le nombre cumulatif de dossiers d'audience en instance dont sont saisis le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle à la fin des années suivantes se résume comme suit :

Année	N <sup>bre</sup>
2021 (au 30 juin)	199
2020	285
2019	321
2018	321

- Les audiences sur la discipline et l'aptitude professionnelle peuvent être classées en deux catégories : contestées et non contestées. En général, dans les cas contestés, le membre en cause se défend d'admettre les allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, et l'audience peut faire intervenir des témoins et/ou des experts. En revanche, dans les audiences non contestées, on procède par entente et le membre en cause admet les allégations ou plaide coupable.

Dans la mesure du possible, les tribunaux continuent à favoriser le règlement de différends au moyen d'ententes. En effet, lorsque les parties opposées parviennent à un consensus, il est alors possible de recentrer les ressources sur les audiences contestées portant sur des questions graves.

Dans *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43, [2016] 2 RCS 204, la Cour suprême du Canada a examiné les motifs pour lesquels les arbitres devraient habituellement accepter les recommandations conjointes, y compris le fait que la partie défenderesse abandonne son droit à une audience complète et que les parties, le public et les autres intervenants tirent souvent un avantage en acceptant de telles ententes. Par exemple, les témoins

n'ont pas à comparaître. La Cour a conclu qu'un seuil très élevé doit être atteint pour justifier le rejet d'une recommandation conjointe : les arbitres doivent déterminer si le fait d'accepter la recommandation conjointe serait susceptible de jeter le discrédit sur l'administration de la justice ou irait à l'encontre de l'intérêt public. Dans *Timothy Edward Bradley v. Ontario College of Teachers*, 2021 ONSC 2303 (en anglais), la Cour divisionnaire a fait sien le critère de l'intérêt public pour rejeter une proposition conjointe et indique clairement que ce critère juridique s'applique aux organismes disciplinaires.

- Les deux tableaux suivants visent à mettre en évidence les travaux menés, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2021, par le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle. Nous avons inclus les données de la même période sur les trois années précédentes à des fins de comparaison.

Le tableau qui suit montre que 68 audiences ont été menées à bonne fin au cours des T1 et T2 de 2021. Un dossier est déclaré réglé une fois que l'audience est terminée et que le sous-comité a rendu sa décision et ses motifs. Dans la première moitié de 2021, le nombre de dossiers réglés (68) a **augmenté de 46 %** par rapport au nombre moyen de dossiers réglés (46,67) au cours de la première moitié des trois années précédentes (c.-à-d. la moyenne des T1 et T2 de 2018 à 2020).

#### N<sup>bre</sup> de dossiers réglés aux premier et deuxième trimestres – T1 et T2

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	8	12	5	13
Février	10	16	6	6
Mars	11	9	5	2
Avril	12	2	13	5
Mai	14	6	13	2
Juin	13	5	12	8
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>50</b>	<b>54</b>	<b>36</b>

- Le tableau suivant indique le nombre de jours que les sous-comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont consacrés au travail des dossiers, y compris les jours d'audience, les jours de délibération ou de rédaction de la décision, et les jours de préparation de l'audience. Le temps consacré à la conduite des travaux des deux sous-comités aux T1 et T2 de 2021 (87 jours) a **grimpé de 64 %** par rapport à la moyenne des T1 et T2 de 2018 à 2020 (c.-à-d. 53 jours).

#### N<sup>bre</sup> de jours de travail des sous-comités – T1 et T2

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	14	9	4	11
Février	13	18	8	8
Mars	12	6	4	7
Avril	12	5	13	11
Mai	16	6	9	7
Juin	20	9	15	9
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>53</b>

- Les trois tableaux suivants montrent comment se répartissent les travaux menés par les comités de discipline et d'aptitude professionnelle.

Selon le tableau ci-dessous, l'Ordre a tenu 21 audiences contestées (c.-à-d. audiences et/ou motions) sur 30 jours pendant les T1 et T2 de 2021, ce qui représente une hausse de 91 % du nombre d'audiences distinctes contestées et une augmentation de 125 % du nombre de jours d'audience contestée par rapport à la moyenne des T1 et T2 de 2018 à 2020 (c.-à-d. une moyenne de 11 instances contestées sur 13,3 jours).

#### N<sup>bre</sup> d'audiences contestées (n<sup>bre</sup> de jours effectifs d'instance contestée) – T1 et T2

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	3 (6 jours)	2 (2 jours)	2 (2 jours)	1 (2 jours)
Février	3 (3 jours)	3 (5 jours)	0	1 (2 jours)
Mars	3 (4 jours)	1 (1 jour)	1 (1 jour)	3 (3 jours)
Avril	3 (4 jours)	0	5 (3 jours)	3 (3 jours)
Mai	3 (3 jours)	1 (1 jour)	0	4 (6 jours)
Juin	6 (10 jours)	1 (1 jour)	3 (6 jours)	2 (2 jours)
<b>Total</b>	<b>21 (30 jours)</b>	<b>8 (10 jours)</b>	<b>11 (12 jours)</b>	<b>14 (18 jours)</b>

Le tableau suivant indique le nombre d'instances non contestées ventilées par mois. Au cours des T1 et T2 de 2021, il y en a eu 64, ce qui constitue une augmentation de 76 % par rapport à la moyenne des T1 et T2 de 2018 à 2020 (c.-à-d. 36,33 instances non contestées).

#### N<sup>bre</sup> d'ententes/de retraits instruits – T1 et T2

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	2	4	2	5
Février	10	15	9	3
Mars	11	6	3	1
Avril	10	3	12	4
Mai	18	4	9	0
Juin	13	7	13	9
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>22</b>

Le tableau suivant en indique le nombre tenu par mois. Au cours des T1 et T2 de 2021, il s'est tenu 9 conférences préparatoires à l'audience, soit 25 % de moins par rapport à la moyenne des T1 et T2 de 2018 à 2020 (c.-à-d. 12 conférences préparatoires à l'audience).

#### N<sup>bre</sup> de conférences préparatoires à l'audience – T1 et T2

Mois	2021	2020	2019	2018
Janvier	1	2	0	2
Février	2	2	1	4
Mars	1	3	2	0
Avril	2	3	3	4
Mai	2	0	3	3
Juin	1	0	2	2
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>15</b>

À partir des données susmentionnées, on peut conclure que le volume d'audiences entendues et conclues a augmenté considérablement pendant la première moitié de 2021, par rapport à la moyenne de chacune des trois années précédentes pour cette même période. L'Unité des tribunaux et l'Unité de la conduite professionnelle ont fait un effort concerté pour augmenter le volume d'audiences au cours de l'année écoulée et pour mettre en œuvre diverses mesures d'efficacité en matière de processus afin de soutenir ces efforts, notamment la décision importante de passer des audiences en personne aux audiences électroniques. Les données ci-dessus suggèrent que ces efforts produisent les résultats escomptés.

Avec la dissolution du conseil et des comités en février 2021 et l'adaptation aux listes transitionnelles de membres suppléants du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle, le nombre de membres du sous-comité disponibles pour les audiences a, lui aussi, considérablement augmenté (c.-à-d. une hausse allant d'environ 21 membres du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle et de la liste de suppléance à 34 membres suppléants des listes transitionnelles pour les deux comités). Ce nombre plus élevé de membres disponibles pour siéger aux sous-comités permet au comité de discipline et au comité d'aptitude professionnelle de tenir un plus grand nombre d'audiences.

Étant donné l'augmentation importante du volume d'audiences, nous continuerons à surveiller de près les délais de rédaction des décisions afin de déterminer si le volume élevé est viable ou s'il ralentit le processus au point d'avoir une incidence négative sur les délais et, par conséquent, sur la capacité de conclure les affaires et de fermer les dossiers en temps opportun.

En espérant que cette information vous sera utile, je me tiens à votre disposition pour aborder toute question que vous pourriez avoir ou pour accueillir vos commentaires.

Derek Haime, EAO  
Registraire